Ordonnance souveraine n° 8.058 du 6 août 1984 rendant exécutoire à Monaco la convention pour la création de l'Union Latine signée à Madrid le 15 mai 1954

Type Texte réglementaire

Nature Ordonnance Souveraine

Date du texte 6 août 1984

Publication <u>Journal de Monaco du 10 août 1984</u>^[1 p.3]

Thématiques Organisations internationales ; Education, culture et patrimoine ; Culture et

patrimoine

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1984/08-06-8.058@1984.08.11

Notes

[1]



Ordonnance souveraine n° 8.058 du 6 août 1984 rendant exécutoire à Monaco la convention pour la créatio...

Vu la Constitution du 17 décembre 1962;

Nos instruments d'adhésion à la convention pour la création de l'Union Latine, signée à Madrid le 15 mai 1954, ayant été déposés auprès du Conseil Exécutif de l'Union le 26 avril 1984, ladite convention recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^ [p.1] Voir l'Ordonnance n° 14.534 du 17 juillet 2000 rendant exécutoires les amendements à l'article XIII de la Convention Constitutive de l'Union Latine. - NDLR.

Liens

- 1. Journal de Monaco du 10 août 1984
 - $^{\text{[p.1]}}$ https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1984/Journal-6620